

## Charte de modération et d'engagement du compte LinkedIn des services de l'État en Moselle

### **Accès et objectif du compte LinkedIn Préfet de la Moselle**

La page LinkedIn de la préfecture de la Moselle est un espace ouvert à tous. Pour interagir sur la page et ainsi être informé des nouveautés postées sur le compte, l'internaute doit, au préalable détenir lui-même un compte.

Elle a pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action de l'État et de ses services dans le département de la Moselle.

La présente charte a été élaborée afin de préciser les conditions de consultation et d'interaction aux abonnés et utilisateurs de la page Préfet de la Moselle.

L'utilisateur de LinkedIn en consultant la page Préfet de la Moselle et en interagissant par des commentaires accepte sans réserve la présente charte d'utilisation et s'engage à la respecter lors de chacune de ses visites.

### **Règles de modération**

Les internautes sont libres de poster leurs publications sur le fil de la page Préfet de la Moselle pour apporter une information ou susciter le débat sur la page.

Les commentaires sur le fil sont visibles dès qu'ils sont postés pour publication. Ils ne sont modérés qu'a posteriori par le service de la communication interministérielle de la préfecture de la Moselle.

En interagissant avec la page Préfet de la Moselle, l'utilisateur reconnaît la possibilité aux modérateurs de cette page de contrôler les commentaires. Ils pourront supprimer après avertissement auprès de son auteur tout propos qui ne respecterait pas les prescriptions du paragraphe « Devoirs des utilisateurs », ou qu'ils jugeraient non conforme à l'esprit d'échange et de convivialité.

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront supprimés.

## Devoirs des utilisateurs

Le service de la communication interministérielle de la préfecture de la Moselle, qui assure la gestion de la page Préfet de la Moselle, se réserve le droit de supprimer tout commentaire contraire aux règlements et lois en vigueur, tel que, entre autres :

- les commentaires contraires au respect de la vie privée, de nature diffamatoire ou injurieuse, ou constitutifs de harcèlement ;
- les propos à caractère obscène ou pornographique ;
- les contributions incitant à la discrimination ou à la haine, ayant un caractère sexiste, homophobe, raciste, xénophobe, manifestant un prosélytisme religieux ou proférant des attaques envers une religion ;
- les propos à caractère violent et incitant à la violence ou à la commission d'un délit ;
- les contributions révisionnistes, négationnistes ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Les administrateurs de la page LinkedIn se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.